

Loi de transition énergétique, la FNADE satisfaite des objectifs fixés pour le recyclage et la valorisation des déchets.

La FNADE, organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, est satisfaite des objectifs fixés par la nouvelle loi de transition énergétique, qui vont permettre d'accélérer le développement du recyclage et de la valorisation des déchets en France.

Paris, 23 juin 2014

La FNADE, qui rassemble les entreprises de la collecte, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets, exprime sa satisfaction quant aux objectifs ambitieux fixés par la loi de transition énergétique, avec notamment :

- Le développement du recyclage pour atteindre l'objectif de 60 % de déchets recyclés à l'horizon 2025, associé à une réduction du stockage de 50 %, avec un premier objectif de réduction de 30 % en 2020.
- La juste place reconnue à la valorisation énergétique des déchets, notamment grâce à un cadre réglementaire adapté pour la production de CSR - combustibles solides de récupération - à partir des résidus de tri.

Ces objectifs correspondent au projet d'avenir porté par la FNADE depuis 2013.

Lors du récent congrès de la Fédération qui s'est tenu le 12 juin dernier, Michel Valache, Président de la FNADE, a réaffirmé l'importance et l'urgence à mettre en œuvre ces deux propositions. Il a souligné les enjeux pour l'emploi, les territoires et le tissu industriel français. Il a enfin rappelé les investissements prêts à être réalisés par les industriels du déchet afin d'augmenter les flux de matières et de CSR.

« Nous avons été entendus, souligne Michel Valache, et c'est une satisfaction que la vision réaliste et pragmatique des industriels de l'environnement ait été prise en compte. Cette loi redonne au déchet sa place au sein de l'économie circulaire. C'est aussi un pas en faveur de l'emploi et de la dynamisation des territoires. »

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, regroupe les prestataires de services, les constructeurs et les fabricants de matériels qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente au travers de ses 9 syndicats : 273 entreprises privées ; 61 360 salariés en France et 130 000 dans le monde ; plus de 13,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 1 126 sites d'exploitation. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).